



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120310

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 22/12/2021 20H02 C:024839 I:32279
V/REF : 379052
V/Appel du Mercredi 22/12/2021 a 20H02

OPAC SAVOIE
Direction du Patrimoine Savoie
Code Service : CDE_001_PATLO
9 RUE JEAN GIRARD-MADOUX
73024 CHAMBERY CEDEX

V/REF.IMM. 0733
IMMEUBLE : LE ROISERAN
61 RUE DE L'ISERAN
73000 CHAMBERY

Voglans, le 24 Décembre 2021

Référence Marché: Marché n°17-411-Lot 3 CHAMBERY
LOCALISATION : ALLEE 61 RUE DE L'ISERAN - SOUS-SOLS - CONTACT M CAIGNON - 06 46138725
MOTIF : INTERVENIR POUR DES REFOULEMENTS EN CAVE
Donneur d'ordre : _ PERMANENCE TEL.

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 22/12/2021 A 23H00
SOUS-SOLS
CONSTAT D'ABSENCE DE REFOULEMENT DANS LES GARAGES NI AU REGARD D
ÉVACUATION EXTÉRIEUR
BON FONCTIONNEMENT DES POMPES DE RELEVAGE AUCUN DÉFAUT SUR LES POMPES
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : CV AB EMAIL en CC le 23/12/21 a 08H37 bureauxchamberysud@opac73.fr
CV AB Email envoyé le 23/12/21 a 08H37 Mme T. AXELRAD

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique, mécanique).
Localisation de l'obstruction, recherche du sens d'écoulement du réseau.
Débouchage par procédé hydraulique a haute pression, électromécanique, mécanique
Vérification du bon écoulement du réseau.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas etre assimilée a un curage



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120310

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation).
Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction.

Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions
de débouchage que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et
y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au
diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge/Dépl. Cur./Déb.canal.	1	20,93	20,93
1,50	H(s)Déb./Curage/Pompage-Drains le 22/12*	1	157,02	235,53
TOTAL H.T.				256,46
T.V.A. a 10,00%				25,64
TOTAL T.T.C.En EURO				282,10

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Acteur de l'habitat
100 % savoyard

BON DE COMMANDE VALANT ORDRE DE SERVICE

Fournisseur n° 517606

22112
20102

Direction du Patrimoine - 9 rue Jean Girard-Madoux
73024 Chambéry cedex

Contact : BLAISE M.- Chambéry Sud
Tél : 04 79 68 21 74

SERVIMO SAVOIES
CHEMIN DES MARAIS

73420 VOGLANS

REFERENCES CHORUS :	N° de SIRET : 77645954700100
	Code Service : CDE_001_PATLO
	Code Engagement : 379052

N° Bon : 379052

Nous vous demandons de réaliser les prestations suivantes :

Lieu d'exécution de la commande :

G/G rue de l'IseranPKR-2 à CHAMBERY Rue de l'Iseran

-> ECC PKR-2 ROISERAN=> REGUL SUR APPEL ASTREINTE POUR Fuite **POHPAGE**

=> RAS - Qté : 1,00 U à 256,46 € HT - TVA : 10,00%

Montant de l'engagement HT..... 256,46

Montant de la TVA..... 25,65

Montant de l'engagement TTC..... 282,11

Selon les conditions du CCAG en vigueur à la date de signature de la commande

Cette commande doit être obligatoirement accompagnée d'une attestation fiscale.

Le règlement de cette commande sera effectué à l'exécution des prestations sur présentation d'une facture et du présent bon de commande dûment complété.

Votre facture devra indiquer la date de réalisation de la prestation et les références bancaires.

Engagement Fournisseur

Date limite d'exécution : 23/12/2021

Engagement OPAC A Chambéry le 23/12/2021

A le

Signature et cachet

ATTESTATION NORMALE

1- Identité du client ou de son représentant

Je soussigné(e) OPAC de la Savoie - 9, rue Jean Girard-Madoux - 73 024 Chambéry cedex

2- Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50% à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

3- Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, ces travaux :

1. Fondations :

- ☒ n'affectent pas les fondations
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus des fondations

2. Eléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage :

- ☒ n'affectent pas ces éléments
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus de ces éléments

3. Façades (hors ravalement) :

- ☒ n'affectent pas les façades
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus des façades

4. Eléments de second oeuvre :

- ☒ ne rendent pas à l'état neuf les deux tiers ou plus de chacun des six éléments de second oeuvre suivants. A l'appui de cette indication, cocher la case utile dans chacune des lignes du tableau suivant :

A. Eléments de second oeuvre	B. Les travaux ne portent pas sur cet élément	C. Les travaux rendent à l'état neuf moins des deux tiers de cet élément à l'issue des travaux	D. Les travaux rendent à l'état neuf les deux tiers ou plus de cet élément à l'issue des travaux
a. planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage	☒	☐	☐
b. huisseries extérieures	☒	☐	☐
c. cloisons intérieures	☒	☐	☐
d. installations sanitaires et de plomberie	☐	☒	☐
e. installations électriques	☒	☐	☐
f. système de chauffage	☒	☐	☐

5. J'atteste que, sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, ces travaux n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10%.

6. J'atteste que les travaux ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

7. ☐ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts - CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI)

8. ☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5%

4- Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande ainsi que les éléments de justification des proportions mentionnées dans le cadre 3 ci-dessus.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux normal) et le montant effectivement payé :

- 10% pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans
- 5,5% pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Adresse de l'immeuble concerné :

G/G rue de l'IseranPKR-2
Rue de l'Iseran
73000 CHAMBERY

Fait à Chambéry, le 23/12/2021

Référence de la commande : 001 379052

SERVIMO SAVOIES

CHEMIN DES MARAIS

73420 VOGLANS

Signature du preneur des travaux

